



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 juin 2021

Délibération n° 10

Date de convocation

04.06.2021

Date d'affichage

08.06.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

Objet : Désignation d'un représentant au Groupement d'Intérêt Public ID77.

L'an deux mil vingt et un, le quatorze juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI par M. C. GHIS – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

Mme M. GOTIN par M. J. SAMINGO – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. F. BOURDEAU – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER

Madame Françoise SAVY a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29;

VU la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit et notamment des articles 98 à 122 ;

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif au groupement d'intérêt public ;

VU la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « ID 77 » adoptée par son assemblée générale du 3 décembre 2018 ;

VU l'arrêté préfectoral DRCL/BLI n°47 en date du 6 mai 2019, portant approbation de la nouvelle convention constitutive du « Groupement d'intérêt public de structuration de l'offre ingénierie départementale » et changement de dénomination en « Groupement d'intérêt public d'ingénierie départementale (ID 77) » ;

VU l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP approuvé par la délibération n°AG-2020/12/14-4 de l'assemblée générale du GIP ID77 du 14 décembre 2020 ;

VU la délibération n°9 du 17 juin 2019 relative à l'adhésion de la commune de Combs-la-Ville au Groupement d'Intérêt Public ID77.

CONSIDERANT le renouvellement des membres du Conseil Municipal, et l'obligation de celui-ci de renommer un élu pour représenter la commune au sein de l'assemblée générale d'ID 77.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DESIGNE Monsieur Jean-Michel GUILBOT, adjoint au Maire, comme représentant de la commune au sein de l'Assemblée Générale du GIP « ID 77 ».

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 14 juin 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -